



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 6 avril 2023-

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 15

Procurations : 5

Absents : 9

Votants : 20

Date de convocation : 31/03/2023

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
12/04/2023**

Présents : Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BESOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vincent SOUBIRON.

Excusés avec procurations : Dominique ALM à Malika BENSOUICI, Raphaël RIGACCI à Didier ZERBIB, Orlane LABAT à Magali PATINET, Morgane CARRA à Magalie GRANDSIMON, Valentin DE MUER à Philippe STREMLER.

Absents excusés : Jérôme BOUTELOUP, Jérôme PUILLET.

Absents : Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Secrétaire : Elodie ALBA

N° DEL/2023-2-9

OBJET :
**Compte
administratif 2022-
Budget principal**

Rapporteur :
Magalie
GRANDSIMON, Maire-
adjointe

Considérant que conformément à l'article L2121-14 du CGCT « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut [...] assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote ».

Magalie GRANDSIMON, Vice-Présidente de la commission finances, est désignée pour présider la séance concernant le vote de ce compte administratif, et fait une présentation du compte administratif 2022, dont les éléments généraux sont les suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Dépenses	5 751 923,50 €
Recettes	6 965 793,88 €

Résultat de l'exercice	1 213 870,38 €
------------------------	----------------

Report N-1	2 500 000,00 €
------------	----------------

INVESTISSEMENT

Dépenses	6 007 438,40 €
Recettes	6 018 024,15 €

Résultat de l'exercice	10 585,75 €
------------------------	-------------

Report N-1	5 971 333,43 €
------------	----------------

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le



ID : 031-213105471-20230406-DEL2023_2_9-DE

N° DEL/2023-2-9

Résultat budgétaire avant restes à réaliser	5 981 919,18 €
---	----------------

Restes à réaliser (recettes – dépenses)	2 563 598,44€
---	---------------

Résultat budgétaire	3 713 870,38 €
---------------------	----------------

Résultat budgétaire après restes à réaliser	8 545 517,62 €
---	----------------

Monsieur le Maire sort de la salle avant qu'il soit procédé au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

→ D'approuver le compte administratif 2022 du budget principal, les recettes et dépenses étant réparties en chapitres conformément au document de présentation du CA et à la maquette budgétaire joints à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

